



CH-3003 Berne, SG-DETEC

Aux Gouvernements cantonaux

Berne, le 19 mars 2010

**Acceptation des amendements du 4 juin 2004 de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur
l'environnement dans un contexte transfrontière
Audition**

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État,

Nous vous remettons en annexe, dans le cadre de la procédure d'audition, le projet d'acceptation des amendements du 4 juin 2004 à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo). Les amendements visent à améliorer l'application de la Convention en précisant certaines dispositions et en mettant à jour l'appendice I listant les activités soumises à la Convention.

Nous vous invitons à nous faire parvenir votre prise de position jusqu'au

30 juin 2010

par courrier postal à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), Section EIE et organisation du territoire, 3003 Berne, ou par e-mail à cecile.bourigault@bafu.admin.ch.

Madame Cécile Bourigault se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 031 323 46 35, e-mail: cecile.bourigault@bafu.admin.ch).

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

Moritz Leuenberger
Conseiller fédéral



Annexes:

- Liste des destinataires
- Arrêté fédéral (projet)
- Rapport explicatif
- Convention de 1991 de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière
- Décision III/7 concernant les amendements du 4 juin 2004 à la Convention